



COMPTE ADMINISTRATIF 2022

SYNTHESE FINANCIERE - BUDGET RESIDENCE AUTONOMIE LES ARCADES

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu' « *une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux* ».

Cette note répond à cette obligation et sera disponible sur le site internet de la commune www.brignais.fr

Le compte administratif constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire, il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année. Le compte administratif s'apparente au bilan financier du Président qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	a	891 874,99	g	867 082,52
	Section d'investissement	b	51 931,91	h	157 307,29

I. La section de fonctionnement :

A. L'évolution des principales dépenses réelles de fonctionnement :

Mvt	Chap	Libellé	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Var €	Var %
Réal	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	150 909,90	167 911,42	17 001,52	11%
	012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	476 826,57	469 249,70	-7 576,87	-2%
	016	DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	141 042,23	206 223,27	65 181,04	46%
Total : Réel			768 778,70	843 384,39	74 605,69	10%

1. Les charges à caractère général :

Ces charges correspondent aux achats de fournitures, de prestations de services et d'autres frais divers tels que l'affranchissement et la téléphonie. Elles atteignent 167 911.42 € en 2022 et enregistre une hausse de 11% par rapport à 2021 soit 17 001.52 €. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation de 17% (soit 12 484.21 €) des prix de l'électricité malgré une baisse de la consommation, par l'augmentation des coûts liés à la restauration et par l'externalisation du service de portage de repas au cours du mois de juin comme suite à l'absence de bénévoles (3 700 €).

2. Les charges de personnel :

En 2022, les charges de personnel sont en baisse de 2%, par rapport à 2021. Elles atteignent la somme de 469 294.70 €.

En effet, l'année 2022 est marquée par des mouvements de personnel : départ du directeur de la résidence au mois d'août (non remplacé en 2022), de l'assistante de direction au cours du 2^{ème} trimestre et remplacée fin juin ainsi que la fin des interventions du médecin coordonnateur ce qui représente une diminution de 25 400 €.

Ces baisses de charges sont rattrapées par la revalorisation du point d'indice, l'application de la loi Ségur pour les agents permanents à vocation médicale, la prime inflation (11 800 €), mais également par l'augmentation du coût de l'assurance statutaire des agents (+6 200€).

Par ailleurs, ces dépenses englobent également la mise à disposition du personnel de la ville et du CCAS aux Arcades pour un montant de 36 590.20 € en baisse par rapport à 2021 d'un peu plus de 14 600 €.

3. Les dépenses afférentes à la structure :

Les dépenses afférentes à la structure ont connu une forte augmentation (46%), soit environ 65 200 €. Cela s'explique par les différentes interventions réalisées au sein du bâtiment pour un montant de 37 271.04 € à savoir des travaux de rafraîchissements de plusieurs appartements, des travaux de plomberie et de réfection des sols. A cela s'ajoute la prochaine mise en conformité des ascenseurs, la maintenance des installations de chauffage et l'installation d'un tableau report pour l'alarme incendie.

Par ailleurs, la résidence a dû faire appel à un prestataire extérieur pour le remplacement d'agents d'entretien.

Les animations à destination des résidents affichent quant à elles une hausse de 3 500 € par rapport à 2021. Il s'agit du maintien et du développement de nouvelles activités dans le cadre du « forfait autonomie » (yoga, basket, percussions corporelles, piscine, groupe de parole avec un psychologue...).

Enfin, le réajustement des écritures de cautions entre le budget du CCAS et la Résidence d'un montant d'environ 24 500 € impacte à la hausse ce compte de dépenses (et en parallèle celui des recettes d'investissement).

B. L'évolution des recettes réelles de fonctionnement :

Mvt	Chap	Libellé	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Var €	Var %
Réel	017	PRODUITS DE LA TARIFICATION	633 282,74	529 002,62	-104 280,12	-16%
	018	AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	248 903,22	335 518,28	86 615,06	35%
	019	PRODUITS FINANCIERS ET NON ENCAISSABLES	70 819,80	25,71	-70 794,09	-100%
Total : Réel			953 005,76	864 546,61	-88 459,15	-9%

1. Produits de la tarification :

Pour 25%, il s'agit du forfait « soin » versé par l'Agence Régionale de Santé. Son montant connaît une diminution de plus de 105 000 € en 2022, en

raison des régularisations effectuées par l'ARS en N+1.

Par ailleurs, les recettes provenant des loyers des résidents s'élèvent à un peu plus de 397 000 €. Elles sont en légère hausse (1 133.63 €) par rapport à

2021 en raison du tarif journalier voté par le Département.

2. Autres produits relatifs à l'exploitation

Ces recettes sont en hausse de 35%. La Ville a versé une subvention de 146 000 € à la Résidence afin de parer à la baisse de recettes de participations des résidents liée à la diminution de la fréquentation de l'établissement mais également pour faire face à la non reconduction de recette exceptionnelle perçue en 2021. Pour rappel, la résidence avait perçu un don d'une association à la suite de la clôture de ses comptes bancaires pour un montant de 49 057.46 €, la Ville n'avait donc pas eu besoin de verser une subvention d'équilibre en 2021.

Par ailleurs, pour 38.7% des recettes, il s'agit des recettes de restauration de la Résidence toutes confondues (portage de repas, résidents des Arcades

et personnes venant de l'extérieur) en augmentation de 11% par rapport à 2021. Elles s'élèvent désormais à 129 885.57 € en 2022 contre 117 501.97 € en 2021. En revanche, les recettes des prestations annexes proposées aux résidents sont en diminution de près de 65%. Ceci en raison d'une baisse d'occupation de la chambre d'hôtes et de la prestation « coiffure » qui intervient 1 fois par mois au lieu de 2 en 2021.

3. Produits financiers et non encaissable

L'année 2021 avait enregistré des recettes exceptionnelles de 70 794.09 € correspondant à la régularisation des dépenses de travaux inscrit en dépenses de fonctionnement au lieu de dépenses d'investissement.

II. La section d'investissement :

A. Les dépenses réelles d'investissement :

Mvt	Chap	Libellé	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Var €	Var %
Réel	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	7 338,90	4 288,95	-3 049,95	-42%
	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 200,00	0,00	-1 200,00	-100%
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	197 796,96	45 107,05	-152 689,91	-77%
Total : Réel			206 335,86	49 396,00	-156 939,86	-76%

Les dépenses réelles d'investissements sont en nette diminution par rapport à 2021. Les principales réalisations sont la poursuite de l'aménagement de la cuisine pour un montant d'environ 31 100 € (pose de faïences, carrelages, nettoyage du réseau de soufflerie...) et le remplacement de la porte automatique du hall nord ainsi que de la porte du garage.

A cela s'ajoute une diminution de l'enveloppe de restitutions des cautions (9 remboursements en 2022 contre 14 en 2021).

Pour rappel en 2021, la résidence a fait l'acquisition de divers matériels dont un lave-linge professionnel à destination des résidents, un barnum pour les activités en extérieur ainsi que du matériel informatique pour le personnel. Côté travaux : l'installation d'une climatisation dans le salon sud de la résidence, la reprise des enrobés et la phase 1 de la réfection de la cuisine.

B. Les recettes réelles d'investissement :

Mvt	Chap	Libellé	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Var €	Var %
Réal	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 878,85	77 904,88	76 026,03	4046%
	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	36 500,00	0,00	-36 500,00	-100%
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	7 144,80	30 911,81	23 767,01	333%
Total : Réel			45 523,65	108 816,69	63 293,04	139%

Pour financer ses investissements, la résidence des Arcades dispose notamment, de son épargne et du Fonds de Compensation de la TVA relatif aux investissements 2020. A cela s'ajoute l'affectation du résultat de 2021 de fonctionnement en investissement soit un montant de 68 480.52 €.

La subvention d'équipement de 36 500 € reçue en 2021 par la Ville n'est pas reconduite, elle était affectée à plusieurs gros travaux réalisés en 2021 à savoir l'installation de la climatisation dans le salon, achat de matériels, l'aménagement de la cuisine etc.

Enfin, les emprunts et dettes assimilés correspondent à l'encaissement des cautions des résidents qui ont été admis au sein de la résidence durant l'année mais aussi à l'ajustement des écritures de cautions entre le CCAS et la Résidence pour un montant d'environ 24 500 €.